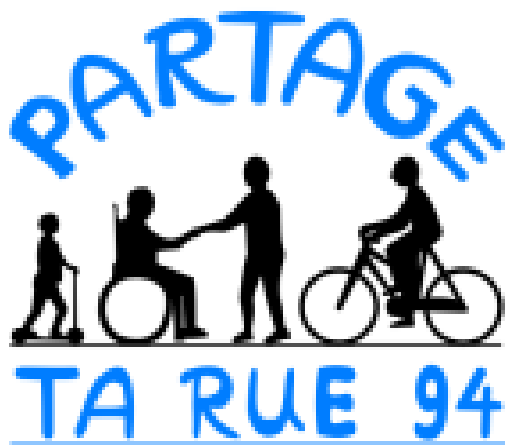




A pied les écoliers !

**Les deux listes des
parents d'élèves de
l'école élémentaire
G. Huré**

**Les deux listes des
parents d'élèves de
l'école maternelle
S. Heinrich**

Périgny sur Yverres, le 14 décembre 2016

Lettre Recommandée avec AR

Objet : demande d'aménagements modérateurs de vitesse

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Monsieur le Préfet,

Notre ville de Périgny connaît à juste titre de larges Zones 30 et des zones de rencontres (vitesses maximales respectivement à 30 et 20 km/h), qui visent à ce que tous usagers cohabitent le moins mal possible. Elle connaît aussi du stationnement anarchique, et des trottoirs localement étroits.

Ces zones à vitesses réduites ont été mises en œuvre, afin de réduire le nombre et la gravité des accidents dus aux véhicules motorisés, à juste titre, pour la sécurité et le confort de tous.

Cependant, pour les enfants, parents d'élèves, les adultes, qu'ils soient piétons, automobilistes, scootéristes, utilisateurs de trottinettes ou cyclistes, constatent chaque jour la méconnaissance de ces aménagements par des vitesses trop élevées, au mépris de la sécurité de tous, et rendant certaines activités du type Pédibus périlleuses localement, malgré la bonne volonté des accompagnateurs bénévoles. (Exemple : Rue de Brie)

Nous sommes de ceux qui pensent que la voiture fait partie intégrante de nos vies, mais que sa présence doit être domptée.

Nous nous permettons de vous rappeler également que l'article R412-34 du Code de la route renvoie l'enfant pédaler sur la chaussée dès 8 ans (trottoir interdit) : qu'offrons nous à nos enfants comme espace de circulation et de vie ?

« Les enfants de moins de huit ans qui conduisent un cycle peuvent également utiliser les trottoirs, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons (R412-34). »

Or il est bien entendu que l'on ne peut mettre de piste cyclable partout : il va donc bien falloir modérer sévèrement la vitesse sur la chaussée.

Nous vous prions en conséquence de bien vouloir trouver ci-joint l'état de l'art sur le sujet, à travers **quelques exemples concrets, d'aménagements coercitifs qui participent de la réduction de la vitesse en ville**, condition sine qua non du vivre ensemble et de l'intégrité de nos personnes. La sécurité (routière) est la première des libertés.

Le document entier figure sur :

<http://www.maires-isere.fr/presentation2008/Forum%20SR%202013/2-%20CERTU%20Ralentisseurs.pdf>

Nous vous prions de bien vouloir trouver le résumé final dans les annexes ci-dessous.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de notre considération la plus respectueuse, et nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous à ce sujet, au besoin sur place.

Association Partage ta rue 94

A pied les écoliers

Les quatre listes de parents d'élèves

Association Partage ta rue 94 –

Site web : <https://partagetarue94.wordpress.com/>

Association A pied les écoliers ! -

Site web : <http://pedibusdeperigny.e-monsite.com>

Parents d'élèves de l'école élémentaire G. Huré

Parents d'élèves de l'école maternelle S. Heinrich

Analyse multicritère d'emploi



Les surélévations

- critères d'implantation nombreux
- pas adaptées pour de forts trafics (bruit)
- limitent systématiquement la vitesse à 30 km/h
- valorisent la traversée piétonne
- nécessitent souvent de refaire l'assainissement
- coussins d'un coût faible
- agissent peu sur la valorisation de l'espace public
- d'une relative facilité à mettre en œuvre
- adaptables sur des profils réduits

61

Analyse multicritère d'emploi



Les chicanes

- critères d'implantation peu nombreux
- bien adaptées pour les entrées d'agglomération
- adaptées pour de forts trafics
- limitent la vitesse des VL à 30 km/h ou 50km/h
- valorisent peu la traversée piétonne
- nécessitent souvent de refaire l'assainissement
- coût élevé
- peuvent agir sur la valorisation de l'espace public
- d'une relative complexité à mettre en œuvre
- pas adaptables sur des profils réduits (giration des poids lourds)

62



Les Ecluses

- critères d'implantation peu nombreux
- sont peu adaptées pour de très forts trafics
- ne limitent pas tjrs la vitesse efficacement si trop faible trafic (sauf écluses doubles)
- valorisent peu la traversée piétonne, sauf si avancées de trottoir
- nécessitent rarement de refaire l'assainissement
- sont d'un coût modéré
- peuvent agir sur la valorisation de l'espace public
- sont faciles à mettre en œuvre
- sont adaptées sur des profils réduits



On notera également, si l'on en croit ce document officiel :

www.securite-routiere.gouv.fr/.../guide_techn_fiche4_technique_zone30_cle29ec98

Extrait :

« L'aménagement à l'intérieur de la zone 30

La cohérence des aménagements souligne que la vitesse de 30 km/h doit être crédible pour être mieux respectée. **Ceci signifie deux choses :**

- soit naturellement, la voirie existante (ambiance, largeur, courbe, carrefours rapprochés traités pour modérer la vitesse ...) conduit à ce respect de 30 km/h, auquel cas il n'est pas forcément nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires ;
- soit la voie encourage la pratique de vitesse supérieure à 30 km/h (voie large, rectiligne, avec une perspective profonde, ...), il est alors recommandé d'utiliser les outils d'aménagement modérateurs de vitesse type coussins, plateaux, ralentisseurs, rétrécissement de chaussée, etc. ainsi que la priorité à droite et les mini giratoires (se référer aux recommandations en vigueur, cf. bibliographie). »